
CORRESPONDANCE DES CONSULS D'ALGER

(Suite. — Voir le n° 183.)

Notice sur le Consulat de M. Philippe Jacques Durand

Avant de partir d'Alger, M. Dusault y avait installé comme consul M. Durand, qui vécut en assez bons termes avec Hadj' Ahmed. Le caractère ombrageux de ce Dey n'eut pas le temps de se manifester à son égard ; car il tomba malade peu de temps après l'arrivée du consul et mourut quelques mois plus tard. Son successeur fût Hassan Chaouch, qui se montra bien disposé pour la France, mais qui se fatigua en moins d'un an des gens qu'il avait à gouverner, et donna sa démission ; Ali lui succéda, et ne gouverna lui-même que quelques mois. La famine et la peste sévissaient à Alger ; le Bey de Tunis Mourad avait envahi la province de Constantine, et assiégeait cette ville elle-même, dont le Bey avait été tué dans un combat. Hadj Mustapha fut élu Dey. A peine arrivé au pouvoir, il marcha sur Mourad, l'atteignit près de Sétif, le 3 octobre, le battit complètement, lui prit son canon et ses bagages, et le poursuivit l'épée dans les reins jusqu'à la frontière. Le 28 avril de l'année suivante, il marcha contre l'armée marocaine, qui se disposait à s'emparer de Tlemcen, l'atteignit sur l'Oued Djidiouïa, à Hassian Tipazin, et la mit en complète déroute (1).

(1) « Une lettre d'Alger du 2 mai, nous annonce que le Dey Mustapha » à la tête de son armée apprit le 28 avril que le Roi du Maroc s'ap- » prochait avec 50,000 hommes et qu'il devait camper en un lieu » appelé *Acchi Bogazi*. Il lança aussitôt sa cavalerie en avant, et ren-

A l'occasion de ces victoires, M. Durand fit, pour la première fois, des présents officiels d'investiture au Dey ; ce fut un fâcheux précédent ; car il fallut depuis les renouveler à chaque instant, et on prit même peu à peu l'habitude d'en faire chaque année. Les autres nations, qui cherchaient toujours à prendre la prépondérance sur la France, faisaient des cadeaux plus riches encore que ceux du consulat français, en sorte que cette nouvelle manière de faire ne servit qu'à obérer les différents consuls qui se succédèrent, sans leur permettre de lutter avantageusement contre les autres puissances de l'Europe. Cependant, le consulat de M. Durand continua à être calme ; il fut protégé par Mustapha dans les circonstances assez critiques d'une révolte, comme il en arrivait si souvent à Alger, sous les prétextes les plus futiles. Vers le printemps de 1705, le Dey déclara la guerre à Tunis pour punir Ibrahim Bey de quelques incursions, et surtout pour se procurer l'argent nécessaire à son trésor épuisé. Bien qu'au commencement de la campagne, il eût battu Ibrahim, dont il s'empara, la fin de l'expédition fut malheureuse ; une conspiration s'organisa contre lui pendant son absence ; il ne put pas rentrer dans Alger révolté contre lui et s'enfuit à Collo, où il tomba entre les mains de la milice qui l'étrangla après l'avoir promené sur un âne par dérision (1).

Cet événement eut lieu le 5 novembre 1705 ; depuis longtemps, M. Durand, dont la santé était très mauvaise, sollicitait son rappel ; il l'obtint à ce moment même, et

» contra l'armée ennemie auprès d'un ruisseau nommé *Gédia*. Le Roi
 » de Maroc fut complètement battu après un combat très sanglant qui
 » dura de midi à quatre heures du soir. Les algériens ont remporté un
 » grand butin de tout espèce, une quantité considérable de chevaux
 » et de prisonniers, 3,000 têtes de simples soldats et 50 de capitaines
 » principaux. Le Roi de Maroc est, dit-on, blessé. » (*Gaz. de F.*,
 an 1701, p. 240).

(1) D'autres disent que le fait en question se passa à La Calle, mais ce doit être une erreur.

quitta Alger, laissant pour remplir l'intérim son chancelier, M. de Clairambault.

*Lettre de M. de Clairambault à MM. les Maires, Échevins et Députés
du Commerce de Marseille*

« Alger, le 21 août 1697.

» MESSIEURS,

» Il y a si peu de choses ici qui puisse mériter votre
» attention que cela me prive de l'honneur de vous écrire
» aussi souvent que je le souhaiterais. Mais, comme je
» ne puis m'en dispenser absolument sans manquer à
» mon devoir, je me donne l'honneur de vous écrire la
» présente pour vous donner avis que M. Dusault a ter-
» miné une affaire qui ne pouvait que donner beaucoup
» de chagrin dans la suite. C'est l'avanie faite au nommé
» Hiérosme Robert, chirurgien, dont vous avez déjà été
» informés ; il restait encore onze cents piastres à payer
» à ce sujet, ce qui se devait acquitter en payant en dé-
» duction quinze piastres toutes les lunes, et, comme il
» fallait un temps considérable pour finir de cette ma-
» nière, il était à craindre que cela ne passât en cou-
» tume (1), ce qui détermina ledit sieur Dusault à en
» sortir, moyennant quatre cents piastres Sévillanes,
» qu'il a payé comptant pour toutes prétentions.

» Le Dey ne témoigne plus aucune répugnance à me
» permettre l'exercice de mes fonctions ; ainsi, Mes-
» sieurs, je pourrai dorénavant remplir tous mes devoirs
» sans difficulté et il y a apparence que nous serons
» assez tranquilles.

» Quoique M. Dusault vous informe apparemment de
» de tout ce qui se passe en cette Echelle, j'ai cru que
» vous ne serez pas fâché que j'aye quelquefois l'hon-

(1) C'est-à-dire que, suivant les habitudes Turques, la rente mensuelle eût été à jamais exigible.

» neur de vous écrire, ou, du moins, que vous pardon-
 » nerez au désir extrême que j'ai de vous faire connaître
 » avec combien d'attachement et de respect je suis, etc. ».

*Lettres de M. Durand à MM. le Maire, les Échevins et Députés
 du Commerce de Marseille*

« Alger, le 14 mars 1698.

» MESSIEURS,

» Après vous avoir remercié de nouveau de vos hon-
 » netetés et prié de me conserver les assurances de
 » bonté, pour la suite, que vous avez bien voulu me
 » témoigner à Marseille, souffrez que je vous donne avis
 » de l'état des affaires en ce pays, en abrégé à la vérité;
 » mais j'ai cru que, M. Dusault repassant en France, il
 » était inutile pour cette fois de m'étendre plus au long.
 » Je suis arrivé le 19 février sur le vaisseau du Roy le
 » *Trident*; les saluts se sont faits de part et d'autre à la
 » manière accoutumée. J'ai été très-bien reçu des Puis-
 » sances. Elles m'ont assuré de la passion qu'Elles ont
 » de maintenir la bonne intelligence que Sa Majesté
 » voulait bien qui fut entre la France et Elles. Les affaires
 » sont ici très-tranquilles; les esclaves en échange de
 » ceux que nous repassions furent envoyés à bord du
 » vaisseau du Roy, avant que les Turcs en descendissent;
 » le rachat de ceux qui appartenaient aux particuliers
 » s'est fait sans discussion. Le Dey a même plus fait,
 » ayant fait remettre entre les mains de M. Dusault, ce
 » qui ne s'était encore jamais pratiqué en ce pays, les
 » échanges que quelques-uns gardaient jusqu'au retour
 » de leurs frères, qui n'ont pu être trouvés faute de nu-
 » méros dans la dernière recherche. M. Dusault aussi,
 » de son côté, s'est obligé de les renvoyer incessamment,
 » comme ils sont en petit nombre, je ne doute pas que
 » la Cour ne l'accorde sans difficulté, cela étant de con-
 » séquence. Voilà une affaire terminée.

» Il y a neuf Corsaires en mer ; il en est rentré trois
 » depuis que je suis ici avec trois prises, une Portugaise,
 » une Génoise et une Catalane.

» Il court ici un bruit sourd de mal contagieux ; Dieu
 » veuille qu'il n'ait pas de suite.

» Quand au droit de Cotimo (1), sur quoi vous m'avez
 » fait remettre un mémoire, afin de voir s'il serait pos-
 » sible de le retirer ici, à cause des difficultés que l'on a
 » la-dessus aux pays étrangers à l'arrivée des batiments,
 » les difficultés sont bien plus grandes ici, étant abso-
 » lument impossible d'innover la moindre chose contre
 » la coutume ordinaire ; il n'est point encore arrivé de
 » batiments ; mais j'ai sondé le gué sous main, et trouvé
 » qu'il n'y faut pas seulement penser.

» Les Consuls qui sont en chrétienté, et par conséquent
 » en pays de loi, le peuvent retirer, si ils veulent y don-
 » ner leurs soins.

» Je vous puis assurer, Messieurs, que, pour peu que
 » j'y eusse vu de possibilité, j'en serais venu à bout.

» Depuis un an, il n'est venu ici que trois barques ; le
 » peu de commerce qu'il y a leur en doit faciliter la
 » recherche.

» Faites-moi l'honneur de m'écrire quelquefois et de
 » me donner vos ordres, je les exécuterai fidelement.

» Je suis avec respect, Messieurs, votre très-humble
 » et très-obéissant serviteur. »

« Alger, le 28 avril 1698.

» MESSIEURS,

» Je me suis donné l'honneur de vous écrire, le 14 du
 » passé, par le retour du vaisseau le *Trident* ; j'ai crû
 » qu'il était inutile de vous en envoyer un duplicata.

(1) *Cotimo*, ou *Cottimo*, droit variable que les Consuls du Levant imposaient, au prorata de la valeur des cargaisons. Le produit était affecté au paiement des dépenses extraordinaires.

» Il ne s'y est rien passé de nouveau qui puisse mériter beaucoup d'attention ; il serait à propos, Messieurs, de détruire autant comme il serait possible les bruits imaginaires que l'on fait courir, tant à Marseille que dans le Levant. A Marseille, suivant ce que Monseigneur me fait l'honneur de m'en écrire, que les Algériens, ou du moins quelqu'un de leurs vaisseaux, ont pris le pavillon du Salé, et m'ordonne d'en demander raison ; nulle apparence n'a donné lieu à ce bruit ; il n'est pas possible que cela puisse arriver, je vous en réponde sur ma vie.

» En Levant, on y a fait courir le bruit que le Roy avait déclaré la guerre aux Algériens ; les Hadjis n'ont osé s'embarquer sur des batiments Français ; le Dey en a eû nouvelles de trois ou quatre endroits et m'en a demandé le sujet ; je ne doute pas que ces bruits ne s'évanouissent d'eux-mêmes. Le dessein de faire augmenter les assurances (1) pourrait bien y avoir de la part, c'est un assez mauvais moyen.

» L'établissement du Cotimo en ce pays est absolument impossible ; je l'ai tenté sur ce bâtiment avec toute l'activité possible, et n'ai pu y réussir ; c'est la faute de mes prédécesseurs, à laquelle il n'y a plus de remède.

» Le Dey paraît être dans de très bonnes dispositions en ma faveur ; je tâcherai avec soin de le maintenir dans ces bons sentiments.

» Pierre Fort de Marseille, qui s'est perdu en Portugal avec un bâtiment de Nantes qu'il commandait, a été pris sur un bâtiment Portugais ; l'équipage l'a déclaré passager, je l'ai réclamé et il m'a été remis ; je l'envoie à Livourne avec les autres Français qui sont

(1) C'est ce qu'on appelle maintenant une *manœuvre de Bourse* ; ce vol déguisé se reproduisait assez fréquemment, et engendrait quelquefois des écarts énormes ; la *Gazette de France* nous apprend, qu'à la fin de 1716, les assurances maritimes sautèrent brusquement de 1 1/2 à 45 p. 0/0.

» ici, dont voici l'état (1). M. de Gibercourt aura soin de
 » les faire passer en France ; ayez la bonté, Messieurs,
 » de faire payer leur passage au patron d'*Orgalec*. La
 » contagion qui est ici m'a fait prendre le parti de les
 » faire passer par ce bâtiment, au défaut d'aucun pour
 » France.

» Les Puissances d'ici préparent toutes leurs forces
 » contre le Roy de Maroc, dont le fils aîné s'est révolté
 » et leur est venu demander secours ; cela les a em-
 » pêché d'accorder leurs vaisseaux à un Capidji Pacha
 » qui les leur est venu demander de la part du Grand
 » Seigneur.

» Je suis etc. »

« Alger, le 4 août 1698.

» MESSIEURS,

» N'ayant iaissé passer aucune occasion sans me don-
 » ner l'honneur de vous avertir de tout ce qui s'est passé
 » en ce pays, je ne doute point que vous n'ayez appris
 » par mes précédentes, la mort d'Hadj'Ahmed, Dey d'Al-
 » ger, et l'élection d'Assan Chaoux, nommé présentement
 » Babassen, qui est homme de raison et de vigueur ; je
 » m'étais très bien mis auprès du défunt ; je suis encore
 » mieux auprès de celui-ci.

» Il est homme qui prétend pousser la marine d'Alger
 » le plus loin qu'il pourra, employant tout ce qu'il peut
 » pour remettre la course de cette ville en vigueur. Il est
 » sorti, les 13, 14 et 15 juillet, neuf vaisseaux de cette
 » ville ; il s'en prépare six autres, qui mettront à la voile,
 » au plus tard dans trois ou quatre jours, et on com-
 » mence à travailler à mettre les autres en état.

(1) M. Durand joint à cette lettre un état, comprenant quatre Fran-
 çais rendus par les Algériens : Pierre Fort, de Marseille, — Étienne
 Ballestre, de la Seyne, — Nicolas Domergue, de Toulon, — François
 Mallègue, de Marseille, ces trois derniers destinés à être échangés
 contre les Turcs captifs, suivant convention faite avec M. Dusault.

» L'Amiral et deux conserves ont amenés ici deux
 » prises, une d'un vaisseau Portugais fort riche, et
 » l'autre d'un Hollandais qui ne l'est pas tout à fait tant.

» Il y avait sur chacune un passager Français, qui
 » m'ont été rendus ; celui pris sur le Portugais a eû for-
 » tune, son équipage et un groupe de 365 piastres lui
 » ayant été restitués, ce qui ne s'était jamais pratiqué,
 » ni avec Français, ni avec Anglais ; l'autre était un
 » Dunkerquois, pèlerin de Saint-Jacques, nommé Fran-
 » çois Made ; le premier un marchand de Saint-Malo,
 » nommé Pierre Tiphaine.

» Les affaires sont dans la meilleure situation du
 » monde, et vos marchands n'ont à appréhender aucune
 » insulte des Algériens. Le Dey, en ma présence, leur a
 » recommandé à la Marine de les obliger en ce qu'ils
 » pouvaient. La peste a diminué considérablement, et,
 » comme voici le temps qu'elle a accoutumé de finir, il
 » y a lieu d'espérer que nous en serons bientôt délivrés.

» Je n'ai point laissé prendre de communication à cette
 » barque, les matelots n'étant point descendus à terre. »

(La lettre se termine par des protestations de dévouement.)

« Alger, le 27 septembre 1698.

» MESSIEURS,

» Je me suis donné l'honneur de vous écrire par voie
 » de Majorque ; mais, comme cette voie me paraît très
 » incertaine, je vous donne le même avis par celle-ci.

» Le vaisseau le Saint-Jean-Baptiste, capitaine Pascal
 » Rouvière, allant de Marseille au Havre, appartenant à
 » MM. La Croix et Nattes, parti dudit Marseille le 23 août,
 » a péri le 29 à la pointe du jour, à mi-canal entre Car-
 » thagène et Oran, et hors d'aucune vue de terre, beau
 » temps et vent arrière ; un coup de mer l'ayanf mis un
 » peu à la bande, il n'a jamais pu se relever ; son trop
 » de chargement principalement a causé son malheur.

» Après avoir été ainsi environ une demi-heure, il s'est
 » brisé tout d'un coup en mille pièces, et le fond du na-
 » vire est venu sur l'eau; tout l'équipage s'est noyé, à la
 » réserve de six, qui, par un bonheur extraordinaire,
 » ont été trouvés sur l'eau par un brigantin de cette ville,
 » après avoir été cinq jours et cinq nuits, tous nuds, et
 » à la grâce de Dieu; ils étaient sept, mais un mourut,
 » et se noya la veille de leur salut, n'ayant pu y résister,
 » ces pauvres gens sont arrivés ici les jambes toutes
 » crevées et dans un pitoyable état; je les ai réclamés, et
 » ils m'ont été rendus.

» Voici leur noms :

» Louis de L'Estrade; Jean Baptiste, marin; Etienne
 » Gaillard, de Marseille; Antoine Canapet, de la Ciotat;
 » Jean Baverne, de Toulon; André Bassat, de Frontignan.

» Ils sont entre les mains du chirurgien, qui les vient
 » panser, et sont en bonne santé présentement.

» Il est à remarquer, Messieurs, qu'un bateau Espagnol,
 » traversant d'Oran en Espagne, les a trouvés sur l'eau,
 » et leur ayant préféré quelque barrique d'huile ou autre,
 » les a abandonnés.

» J'ai été obligé de donner une récompense aux ar-
 » mateurs du brigantin, duquel le voyage a été rompu
 » par cette occasion, et qui en a eû tous les soins pos-
 » sibles. La somme n'est pas fort considérable, et, de
 » même que vous verrez que je cherche à ménager vos
 » intérêts, j'espère que, vous envoyant une attestation
 » de toutes choses, vous ne ferez aucune difficulté de
 » m'en rembourser.

» La peste est heureusement finie : personne n'en
 » meurt ni n'en est attaqué depuis plus de quinze jours,
 » et il y a lieu de croire que nous en sommes absolument
 » délivrés.

» Les affaires sont très tranquilles et au meilleur état
 » qu'on le puisse souhaiter; je n'oublierai rien pour les
 » maintenir ainsi.

» Je suis, etc.... »

« Alger, le 18 octobre 1698.

» MESSIEURS,

» Je me suis donné l'honneur de vous écrire par
» Majorque et par voie de la Calle, pour vous donner
» avis de la perte du vaisseau le Saint-Jean-Baptiste,
» commandé par le capitaine Pascal Rouvière, allant de
» Marseille au Havre; je m'en rapporte à mes précédentes,
» et à ce que les six Français échappés par hasard de ce
» malheureux naufrage, que je renvoie, vous pourront
» dire sur ce sujet.

» Le 25 du passé, un corsaire de cette ville prit à la
» hauteur d'Alicante le vaisseau l'*Espérance* de Dunker-
» que, capitaine Jacob Rogier, sur ce qu'il le prit pour
» Hollandais, n'y ayant que le capitaine et le maître qui
» écorchassent un peu le français; qu'il ne mit point de
» pavillon; que, sautant à bord, il les surprit jetant un
» pavillon Hollandais à la mer; et qu'enfin, au lieu de
» passe-port, il leur montra, par une simplicité flamande,
» l'acquisition de son vaisseau à Flessingue. Le 27 au
» soir, il arriva ici; je me fis apporter ses papiers à la
» maison du Roy, où, ayant trouvé toutes ses expéditions
» en forme, je le réclamai, et fit de grosses plaintes
» contre le corsaire. Le Dey, qui est très juste, le traita
» comme un malheureux, et l'obligea dans le moment
» de remettre le dit capitaine et son équipage en posses-
» sion de son navire, et que sa tête lui répondrait s'il lui
» manquait seulement une aiguille; ce que j'allai faire
» exécuter en même temps. Le vaisseau ne resta pas
» une heure dans le port entre leurs mains, et tout lui
» fut exactement rendu, à quatre chemises de matelot,
» six vieilles cuillères d'étain, et quelques couteaux
» près, que les esclaves du corsaire avaient dérobés, et
» qui ne se purent trouver, ne valant pas en tout six
» livres. Le 29, au soleil levant, il était en route pour
» continuer son voyage.

» Voici un role des neuf Français, que j'ai retirés, et
 » que je vous envoie par cette occasion ; il n'arrive ici
 » aucun bâtiment de prise ou il n'y en ait quelqu'un, ce
 » qui me donne de continuelles affaires, et m'en donnera
 » encore davantage à l'avenir, le Dey que nous avons
 » présentement donnant entièrement dans la course, et
 » voulant à quelque prix que ce soit, rétablir celle de
 » cette ville, il ne donne point de relâche aux corsaires,
 » les obligeant de réarmer aussitôt qu'ils sont rentrés,
 » ce qui, en détruisant les étrangers, doit donner de
 » grands privilèges aux bâtiments Français, et faire va-
 » loir le commerce de Marseille. Ce Dey me témoigne
 » toutes les amitiés possibles ; je me ferai toujours un
 » plaisir d'employer sa bonne volonté à l'avantage de la
 » nation.

» Vous ne devez point douter, Messieurs de mon zèle
 » pour vos intérêts et votre service ; je vous le témoi-
 » gnerai toujours dans toutes les occasions, et surtout
 » par une correspondance très exacte : j'espère aussi
 » que de votre côté, vous voudrez bien me rendre la
 » justice nécessaire.

» C'est un abus, Messieurs, de prétendre que le casuel
 » puisse payer les dépenses extraordinaires ; voici un état
 » au vrai de celles que j'ai été obligé de faire depuis mon
 » arrivée, y non compris plus de 400 piastres de dona-
 » tives particulières et journalières ; je me donne l'hon-
 » neur d'en écrire à Monseigneur, afin qu'il règle le tout.
 » Je lui propose que vous autres, Messieurs, à l'avenir,
 » me teniez au moins compte des dépenses pour les Fran-
 » çais que je retirerai, et de celles qui sont imprévues et
 » nécessaires pour le bien de la nation ; que, moyennant
 » le casuel, je supporterai les ouaïdes (1), les usances et
 » les donatives journalières qui le consommeront et au-
 » delà ; cet article est juste, je demande vos voix pour

(1) Présents coutumiers, offerts en diverses occasions, telles que la fin du Ramadan, la naissance ou la circoncision d'un fils du Dey, etc.

» l'obtenir, afin de n'avoir jamais aucune discussion la
» dessus.

» J'envoie à M. Eon une lettre de change de quinze
» cents livres, à compte desdites dépenses, dont voici
» les états certifiés de la nation ; je me donne l'honneur
» d'en écrire à Monseigneur, et vous prie de la vouloir
» bien acquitter.

» Vous devez considérer, Messieurs, que, quoique cette
» place semble à charge au commerce, ne s'y faisant
» presque aucun négoce, que cependant, d'elle dépend
» la sûreté du commerce de France et principalement de
» Marseille (1). Qu'il y a ici 22 vaisseaux de course, plu-
» sieurs barques et 2 galères, que cette Échelle, sous les
» auspices du Roy, facilite à vos batiments des nolis au
» préjudice des Étrangers ; que les Anglais connaissent
» si bien cette vérité que, quoiqu'ils ne fassent presque
» aucun commerce ici, ils ne laissent pas de donner à
» leur consul trois mille deux cents piastres sévillanes,
» pour quinze cents piastres de donatives à faire tous
» les ans, et tout le casuel ; le consul de France a le
» double de charges que lui, et la moitié moins de bé-
» néfice sans donatives.

» Il ne peut en ce pays sans se ruiner soutenir l'in-
» térêt de la nation comme il faut, ni y balancer les in-
» trigues de l'Anglais ; mes prédécesseurs en sont des
» témoins irréprochables, ils s'y sont ruinés ou ils y ont
» péri ; il n'y en a que trop d'exemples, aussi bien que
» du préjudice que cela a causé à la nation.

» Ayez la bonté d'ouvrir les yeux là-dessus et de con-
» sidérer qu'il n'est pas raisonnable qu'un consul, qui,
» pour le service du Roy et le vôtre, est sujet aux bour-
» rasques de ce pays, à la peste, et à des discussions
» continuelles, soit encore obligé de se ruiner pour faire
» son devoir avec honneur et réputation.

(1) En effet, lorsque la France était en guerre avec Alger, tout le commerce du Levant se trouvait en danger.

» Cela posé, comme cela est effectivement, je ne doute
 » point que vous ne me rendiez la justice nécessaire,
 » non seulement quant au payement de ma lettre, mais
 » encore en m'accordant vos voix pour une augmentation
 » d'appointements et pour un règlement entre nous ;
 » dont je vous aurai obligation, et dont je vous témoi-
 » gnerai ma reconnaissance, en vous donnant sujet de
 » vous louer de ma conduite.

» Les affaires sont dans une parfaite tranquillité ; la
 » peste, grâce au Seigneur, nous a quitté, et il y a plus
 » de 40 jours qu'il n'est mort personne et que personne
 » n'en a été attaqué.

» Faites-moi l'honneur de m'écrire quelque fois et de
 » me croire entièrement dévoué à votre service, étant
 » avec passion, Messieurs, etc. »

« Les Turcs des Galères à Marseille font de grosses
 » plaintes sur ce qu'on a abattu partie des murailles
 » de cimetièrre ; ayez la bonté, Messieurs, d'y donner
 » ordre.

» Si c'est effectivement un vaisseau d'Alger qui a mal-
 » traité la barque du patron Touache, le Dey m'en a pro-
 » mis une sévère justice et exacte satisfaction à son
 » arrivée ; envoyez-moi un état des dommages par la
 » première occasion, s'il vous plait. »

« Alger, le 12 décembre 1698.

» MESSIEURS,

» Je n'ai pas voulu laisser partir ce bâtiment Espagnol
 » qui va à Barcelone, sans vous donner avis que j'ai eû
 » toute la justice possible du Dey au sujet de la contra-
 » vention faite au patron Touache et à la saïque com-
 » mandée par le capitaine Pascal ; j'en ai eû ample sa-
 » tisfaction et tout à l'avantage de la nation ;

» Je vous en écrirai plus amplement à la prochaine

» occasion ; je vous prie seulement d'une chose, qui est
 » de faire accuser juste les capitaines et patrons qui font
 » de pareilles plaintes (1).

» Le patron Touache a accusé une boutte d'huile et
 » une boutte de vin ; cela est faux, la boutte d'huile s'est
 » concentrée en un très-petit quarteau, qui est le même
 » qui a été pris, suivant le rapport des quatre Génois,
 » qui m'ont été rendus aussi bien que l'huile, et les
 » bouttes de vin en deux fiasques seulement. Vous pour-
 » rez questionner la-dessus lesdits Génois, lorsque je
 » vous les renverrai.

» Quant à la saïque (2), on m'a rendu les six Grecs et
 » Maltais, un porte-voix, une flamme ; il y avait encore
 » quelques bagatelles, que j'ai laissées en compensation
 » d'un sac de biscuit que le Corsaire lui avait donné.

» Ledit Reis a été mené à la maison de l'Agha, et con-
 » damné à 500 coups de baton, pour le mal traitement
 » fait auxdits équipages.

» Je suis fâché du mal traitement fait à l'équipage de
 » la barque ; quant à la saïque, le capitaine Pascal a eu
 » fortune d'en être quitte pour quelque bastonnade ; il
 » n'avait autre passeport que celui du Consul, avec
 » lequel il y avait neuf mois qu'il naviguait ; peut-être,
 » si le Corsaire l'eut amené, y serait-il resté esclave. C'est
 » un coureur de Levant, que j'ai connu à Tripoli, avec
 » un passeport de dix années.

» Tels gens, Messieurs, ne font ni votre bien ni celui
 » de la nation ; je souhaite que ce châtiment lui apprenne
 » à suivre les ordonnances de sa Majesté.

» Je suis, etc. »

(1) C'était une des plus grandes causes de discussion ; les capi-
 taines marchands exagéraient la valeur de leurs pertes, et on n'arri-
 vait pas à s'entendre.

(2) Petite barque, dite aussi *chebek*.

« Alger, le 12 janvier 1699.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de
» m'écrire du 13 octobre seulement le 16 décembre.

» Les affaires d'ici, Messieurs, sont au meilleur état
» que vous le puissiez désirer pour la tranquillité publi-
» que. Car, pour la notre particulière, elle est un peu
» altérée par un soupçon de peste, qui, semblant rouler
» sous l'eau, nous donne lieu d'appréhender ce printemps
» quelques bourrasques.

» Le Dey et les Puissances continuent d'être très rai-
» sonnables, et, grâce au Seigneur, me paraissent très-
» bien portés en ma faveur. Je tâcherai avec un soin
» extrême, de les entretenir dans cette situation, et pour
» vos intérêts, pour ceux du public, et pour ma réputa-
» tion.

» Un des plus sûrs moyens pour y parvenir est de ne
» rien demander que de juste et de ne laisser trainer
» aucune affaire.

» Vous aurez appris par les lettres que je me suis
» donné l'honneur de vous écrire, par Barcelone et
» Majorque, quelle justice j'ai exigé au sujet des con-
» trventions faites au patron Touache dont vous me
» parlez, et au capitaine Pascal allant à Toulon avec une
» saïque; il suffit de vous répéter ici en abrégé qu'on
» m'a rendu les dix chrétiens, savoir quatre de la barque
» et six de la saïque; et tout ce qui avait été pris, sui-
» vant le rapport des mêmes chrétiens, lesquels étant
» entre mes mains, j'ai envoyé avec le truchement pour
» reconnaître toute chose. En voici le mémoire, et le
» Reis a été condamné à 500 coups de baton pour répa-
» ration et sur le champ transporté au logis de l'Agha,
» lieu ordinaire des exécutions des Turcs.

» M. de Vauvré m'avait averti de la première contra-
» vention, et j'ai découvert la seconde. Vous pouvez
» compter, Messieurs, que je périrai plutôt cent fois que

» de laisser quelque chose en arrière. Je veux faire
 » mon devoir en votre avantage ; mais, Messieurs, vous
 » devez contribuer à m'y aider en trois moyens ; savoir :

» En n'aigrissant jamais les choses à la Cour ; cela est
 » de conséquence.

» En obligeant les patrons d'accuser juste.

» Et en ne couvrant point de batiments étrangers,
 » sous quelque prétexte que ce puisse être (1). Ce n'est
 » point l'intention de la Cour que j'en réclame aucun.

» Le premier moyen, Messieurs, est fondé sur ce qu'il
 » est bien plus aisé de détruire que de construire, et
 » qu'il faut entrer un peu dans les raisons d'autrui,
 » avant de mettre les fers au feu. Votre tranquillité en dé-
 » pend. Les Algériens ont trouvé 200 batiments Français
 » à la mer sans seulement leur demander le passeport,
 » quoique tous les batiments Portugais qu'ils ont pris,
 » ils les ayent trouvé avec pavillon français (2) ; ils ont
 » donné du biscuit et de l'eau à plus de vingt qui en
 » manquaient ; ils ne s'en sont plein qu'à moi. Plus de
 » vingt leur ont tiré des coups de canon (3) et tué du
 » monde, entre autres le commandant de la *Charente*,
 » qui tua cinq hommes il y a onze mois au plus honnête
 » des Corsaires d'Alger, le plus brutalement du monde,
 » lequel cependant, quoique avec un vaisseau de 40 ca-
 » nons et 300 hommes, ne tira pas un seul coup.

» Ils ne disent mot cependant, et s'il arrive qu'un
 » malheureux, indigne d'être de leur nombre, fait une

(1) Le Dey délivrait au commerce Français un certain nombre de passeports ; mais il arrivait, malgré les Ordonnances, qu'on en prêtait à des navires Italiens, et autres, ce dont les Algériens se plaignaient avec raison.

(2) Voir la note précédente.

(3) On eut toujours beaucoup de peine à empêcher ceux de nos navires de commerce qui étaient bien armés, d'ouvrir le feu, sans autre explication, sur les navires Barbaresques, alors même qu'on était en paix avec eux. Presque toutes les *ruptures* viennent de là.

» contravention, qui est chatiée exemplairement d'abord
 » qu'elle est sue, d'abord tout est en feu et tout le monde
 » cri : *Tolle* ; un peu de flegme et d'indulgence sont né-
 » cessaires.

» Le second moyen, je m'en plains sur ce que le patron
 » Touache a accusé un tonneau d'huile, un tonneau de
 » vin et plusieurs agrès ; sur le rapport certain des
 » quatre Génois, le tonneau de vin est faux ; le Corsaire
 » n'en a pris que deux bouteilles. Le tonneau d'huile
 » m'a été remis ; c'est un baril qui ne tient pas une mil-
 » lerolle et demi ; c'est le même et au même état qu'il a
 » été enlevé ; et, *plusieurs agrès* ; il n'y en avait pas pour
 » trente sous.

» Quand au passeport, le capitaine Pascal en avait
 » seulement un du Consul de Mil, avec lequel il y avait
 » neuf mois qu'il naviguait. Jugez si avec telle pièce j'au-
 » rai pu le réclamer, si le Corsaire l'eut amené.

» J'ai déjà remontré aux patrons qui sont venus de
 » Livourne une partie des raisons que vous me mandez
 » au sujet du Cottimo.

» Je les leur ferai encore mieux comprendre avec
 » votre lettre ; après quoi, tant pis pour eux, s'ils n'y
 » veulent pas entendre. Je ne le puis exiger que de leur
 » volonté ; d'autant que, de force, ils se plaindraient aux
 » juifs, les juifs au Dey, auprès duquel cela ferait un
 » mauvais effet, outre que je n'y avancerais rien, non
 » plus que ceux qui ont voulu tenter quelque nouveauté.
 » Soyez persuadés que je n'oublierai rien pour vous en
 » faire avoir satisfaction.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 20 mai 1699.

» MESSIEURS,

» Vous aurez sans doute reçu ma lettre, par laquelle je
 » vous rendais compte de l'arrivée, du séjour, et de l'in-

» tention de l'escadre Anglaise en cette rade, et de tous
 » les mouvements, démarches, etc., que je me suis
 » donnés pour éluder leurs mauvaises intentions, savoir
 » de nous faire déclarer la guerre, de faire la paix des
 » Hollandais, d'avoir ici un magasin en toute franchise,
 » etc. (1). Vous pourrez voir le tout dans ma précédente
 » du 16 avril. Grâce à Dieu, malgré les présents consi-
 » dérables qu'ils ont distribués, ils en sont sortis à leur
 » honte et n'ont rien obtenu ; ce n'a pas été sans peine
 » de ma part ; mais, enfin, j'en suis assez récompensé
 » par l'honneur que j'en reçois d'être utile à votre com-
 » merce. Soyez persuadés que je ne m'endormirai jamais
 » sur vos intérêts et sur mon devoir.

» Cependant permettez-moi de me plaindre de vous à
 » vous-même ; il part deux batiments de Marseille pour
 » ici ; vous savez la contravention faite par les habitants
 » de Minorque au sujet de la barque du patron Roux, ve-
 » nant de Livourne, qui s'y est perdue ; vous savez qu'ils
 » ont retenu et voulu vendre un homme et cinq femmes,
 » Turcs appartenant au Dey ; vous êtes chargés d'en
 » procurer la justice. Vous devez savoir de quel in-
 » térêt il est ici quelle soit prompte, le tout s'étant passé
 » presque à la vue d'Alger, et le Dey y étant intéressé ;
 » et cependant vous ne me donnez aucune nouvelle la-
 » dessus, ni de ce que vous avez fait sur ce sujet.

» Au nom de Dieu, Messieurs, ce sont encore plus vos
 » affaires que les miennes. Songez que je suis votre ser-
 » viteur et que vous devez m'aider et de vos avis et de
 » vos soins ; le bien des affaires le demande. Ce n'est
 » point que je veuille disputer de lettres et réponses
 » avec vous ; je ferai toujours mon devoir ; c'est l'uni-
 » que bien de vos affaires qui me fait agir, et je suis
 » assez libre de toute ostentation.

» Je suis, etc.

(1) La flotte Anglaise était commandée par l'amiral Aylmer.

» Ces Insulaires tyrannisent furieusement tous vos
 » batiments qui y touchent; cela est de grosse consé-
 » quence. »

« Alger, le 24 juillet 1699.

» MESSIEURS,

» La copie de la lettre que je me donne l'honneur
 » d'écrire à Monseigneur et que je vous prie de faire
 » tenir à Monsieur le Bret après l'avoir lue, vous infor-
 » mera de tout ce qui s'est passé ici depuis l'arrivée du
 » vaisseau du Roy le *Téméraire*.

» Il est facheux que nous-mêmes fassions notre
 » malheur; tout ce que la flotte Anglaise, ses présents,
 » ses offres, ses remuements n'avaient pu faire ni seu-
 » lement altérer, nous a pensé arriver par un de nos
 » vaisseaux.

» Il y a eû deux véritables séditions coup sur coup; le
 » Dey, au désespoir, et craignant pour sa tête, qui est or-
 » dinairement le but des révolutions de ce pays. Si quel-
 » qu'un de vous, Messieurs, avait pu être témoin d'une
 » pareille bourrasque, des peines, des mouvements, et
 » des risques nécessaires pour l'apaiser, peut-être con-
 » naitriez-vous mieux ce que c'est qu'Alger, et cherche-
 » riez-vous du moins avec quelque plaisir les occasions,
 » si ce n'est de faire du bien, au moins de dédommager
 » un pauvre diable qui vous sert avec zèle dans un pays
 » où rien ne se fait qu'en donnant; essuyer des pestes,
 » courir bourrasque et se ruiner n'est pas affaire conve-
 » nable à un honnête homme.

» Tout est presque apaisé (1), et j'espère que, dans
 » peu, je ramènerai les affaires à leur premier état,

(1) Il y avait eu des fuites d'esclaves à bord du *Téméraire*; comme toujours, les propriétaires d'esclaves s'étaient ameutés, et avaient demandé vengeance au Dey, qui n'avait pas d'autre moyen de calmer la sédition que de faire indemniser les plaignants de leurs pertes.

» qui était sans doute le plus tranquille qui eut jamais
 » été en ce pays ; tout cela ne sera rien, à condition que
 » l'esclave sauvé avec le canot sera payé. Je suis, etc. »

« Alger, le 24 août 1699.

» MESSIEURS,

» Il n'y a pas trois jours que j'ai reçu la lettre que vous
 » m'avez fait l'honneur de m'écrire par voix de La Calle,
 » datée du 22 mai.

» Ce bâtiment partant à l'imprévu pour le même lieu,
 » je n'ai pas le temps de vous répondre aussi ample-
 » ment que je le souhaiterais ; j'y suppléerai à la pre-
 » mière occasion, n'en laissant passer aucune sans me
 » donner l'honneur de vous écrire.

» C'est aux distributeurs de passeports et non aux
 » Consuls à y tenir si fort la main, et, de votre connais-
 » sance même, vous n'ignorez pas que quantité de
 » Génois trouvent moyen d'en obtenir, malgré tous les
 » règlements dont vous m'avez envoyé l'imprimé (1).

» Vous m'obligerez, Messieurs, et il est de votre jus-
 » tice, de ne donner créance aux plaintes des patrons
 » qu'avec connaissance de cause ; vous m'assurez que
 » vous prendrez ce parti. Vous en savez les consé-
 » quences.

» J'ai reçu avis du paiement des 2,288 livres, je sais
 » parfaitement ce que Monseigneur m'a mandé sur ce
 » sujet ; est-il bien possible, Messieurs, qu'aucun de
 » vous ne daigne considérer quel est le Gouvernement
 » d'Alger, ni connaître vos véritables intérêts !

» Faites réflexion, que rien de conséquence ne s'y fait
 » sans présents ; vous savez que les Turcs sont gens
 » sans discrétion, qui demandent toujours et ne veulent
 » pas être refusés ;

(1) Voir les notes précédentes sur le prêt abusif des passeports.

» Qu'il faut presque toujours donner, tantôt aux uns,
 » tantôt aux autres ; que, faute d'une bagatelle, les af-
 » faires pourraient aller à l'extrémité.

» Vous savez tout cela, mille autres choses encore
 » inutiles à rapporter, et, cependant, au lieu de tacher à
 » procurer quelque soulagement à un de vos plus affec-
 » tionnés serviteurs assurément, il semble par votre
 » article que vous me reprochiez la grâce et la justice
 » que Monseigneur m'a rendue (1).

» Songez, Messieurs, qu'un Consul Anglais a ici 3,200
 » piastres Sévillannes d'appointements et 1,500 piastres
 » pour donations tous les ans, le tout payé à Alger, et le
 » casuel.

» Qu'un Consul Français, qui a la préséance et bien
 » plus d'embarras, a 6,000 livres qui rendues à Alger ne
 » valent pas plus de 4,500 ; après cela, étonnez-vous si
 » les Anglais ont souvent emporté la balance dans les
 » affaires de conséquence.

» Alger ne vous rend rien ; mais il fait la sureté de
 » toutes vos Echelles (2), de vos batiments et de votre
 » commerce.

» Cela signifie, Messieurs, que je me recommande à
 » vos bonnes volontés ; le casuel ne m'a valu l'année
 » passée que 220 piastres, et cette année 160 jusqu'à
 » présent.

» La restitution des esclaves retenus injustement à
 » Minseque est absolument nécessaire ; je ne puis reve-
 » nir de mon étonnement qu'ils aient été refusés aux
 » Galères. J'en écris fortement ; ayez la bonté de me
 » seconder, l'autorité du Pavillon le demande ; ayez la
 » bonté d'y donner attention. Vous aurez sans doute
 » appris les deux séditions arrivées coup sur coup au

(1) Cette phrase fait allusion à l'augmentation d'appointements, que venait de recevoir le Consul.

(2) C'est toujours le même argument, très vrai, mais peu en faveur auprès de la Chambre de Commerce.

» sujet des esclaves sauvés, ou noyés voulant le faire, à
 » bord de M. Le Chevalier de Forbin, et celui sauvé à la
 » mer avec le canot. Les séditions n'ayant ordinaire-
 » ment pour but que la tête du Dey et des Puissances,
 » elles en ont été si épouvantées que le Dey n'a pu encore
 » en revenir.

» Je puis assurément dire que j'ai disposé de tout ce
 » que je voulais à l'avantage de la Nation ; je ne dispose
 » plus de rien.

» Il m'a rendu justice à la vérité depuis ; mais plus de
 » grâce.

» Je ne sais si, avec le paiement de l'esclave sauvé,
 » avec le canot qu'il faudra payer, je remettrai les choses
 » au même état qu'elles étaient, que les Turcs mêmes
 » disaient que pour obtenir du Dey quelque chose, il
 » fallait s'adresser à moi.

» Je suis, etc. »

« Alger, le 3 septembre 1699.

» MESSIEURS,

» J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de
 » m'écrire du 14 août.

» Le commerce d'Alger est si peu de chose, qu'il y
 » vient très-peu de batiments et principalement de Mar-
 » seille ; je ne laisse pas de prier M. Eon de vous donner
 » avis du départ des batiments qui pourront venir à sa
 » connaissance.

» Vous avez appris, Messieurs, par le retour des ga-
 » lères et par ma dernière, que les habitants de Minorque
 » n'ont donné aucune satisfaction sur les Turcs et sur
 » le chargement retenus contre le droit des gens. Vous
 » voyez qu'il est besoin de nouvelles diligences de votre
 » part. Vous en savez les conséquences, et pour l'au-
 » torité du Pavillon du Roy, et parceque cela se passe
 » en vue d'Alger, et que le Dey y a intérêt. Je serais fa-

» ché que ma lettre du 16 avril ne vous soit pas par-
 » venue; vous avez appris d'ailleurs le peu de succès
 » des Anglais en ce pays. Ils n'ont pu s'empêcher de se
 » plaindre de la hauteur des Algériens à leur égard;
 » peut-être leur en eussè-je donné une autre raison
 » plus considérable, si les séditions causées par la fuite
 » des esclaves, dont je vous ai amplement informé,
 » n'avaient rompu mes mesures, et n'avaient interrompu
 » l'extrême confiance que le Dey me témoignait.

» Comptez, Messieurs, sur mon devoir et sur votre
 » service; je ne dors pas, et il ne tiendra pas à moi que
 » vous ne soyez contents de mon zèle.

» Je vous remercie, Messieurs, d'avoir fait payer mes
 » appointements, et voudrais bien vous remercier d'une
 » augmentation qui serait très-nécessaire, n'y ayant pas
 » ici de l'eau à boire à qui veut faire son devoir.

» Le patron Charles Bertrand, qui vous rendra la pré-
 » sente, vous rendra compte des plaintes qu'il est venu
 » faire ici, sur ce qu'il a été enlevé par une Galiotte
 » d'Alger, qui lui a pris tout son chargement et s'est ban-
 » nie à Tétouan (1). Voilà ce qui s'est passé la-dessus, et
 » l'affaire en est à ma perquisition.

» Le Dey a protesté d'en rendre entière justice, et m'a
 » assuré qu'il fera en sorte qu'il n'y aura rien de perdu.

» Il s'est fait informer par les habitants de Cherchel
 » qui sont en cette ville de ceux qui avaient pris part à
 » l'armement, et de ceux qui composent son équipage,
 » qui sont tous dudit Cherchel.

» Il envoya d'abord deux spahis, avec un rôle, avec
 » ordre aux Aghas de Cherchel et de Tenes, de saisir
 » tous les effets qui pourront leur appartenir et d'arrêter
 » et lui amener pieds et mains liés tous ceux pourront
 » revenir dans la suite, et de déclarer aux habitants dudit

(1) C'est-à-dire : avait été se réfugier au Maroc, pour y vendre sa prise, et se soustraire au châtimeut que le Dey eût fait infliger au Reïs.

» Cherchel que, s'ils ne trouvent moyen de faire revenir
 » la dite Galiotte et les effets qu'elle a enlevés, qu'il les
 » rendra tous responsables du paiement (1).

» Il envoie, de plus, par un vaisseau qui doit partir
 » demain, auquel il ordonne de toucher à Tétouan, un
 » homme exprès pour réclamer ladite Galiotte, l'argent
 » et les effets, dont je lui remettrai ce soir un mémoire
 » en Arabe entre les mains; tous les Reïs et Grands
 » Écrivains se sont joints à mes demandes, et ont prié
 » le Dey d'en faire une justice exemplaire. Il s'y prend
 » d'une manière qu'il y a lieu d'en espérer peut-être plus
 » de raison qu'on n'en pourrait obtenir en Chrétienté
 » d'un forban qui se serait retiré dans un pays ennemi
 » des deux parties intéressées.

» Le Dey a fait donner au patron Bertrand une chaloupe,
 » une ancre et tout ce qui lui pouvait être nécessaire.

» Il m'a remis deux Français passagers de la Rochelle,
 » pris sur un Portugais, allant des Canaries à la Madère;
 » je vous les enverrai incessamment. J'ai donné avis à
 » Cadix et à Tunis, et les ai priés, aussi bien que vous,
 » Messieurs, d'avertir partout qu'une Galiotte armée de
 » 3 canons, 8 pierriers, de 18 à 20 bancs, munie de mon
 » passeport, s'est bannie d'Alger, afin que chacun y
 » prenne garde. Je suis, etc. »

« Alger, le 12 septembre 1699.

» MESSIEURS,

» J'ai eu l'honneur de répondre amplement le 24 du
 » passé à celle que vous m'avez fait l'honneur de
 » m'écrire du 14.

(1) Il est peut-être bon de remarquer ici, que le système tant at-
 taqué de la *responsabilité collective*, était déjà employé par les Deys,
 qui avaient sans doute reconnu que c'était un bon moyen d'action
 sur les indigènes.

» Je ne doute pas que la mienne du trois de ce mois ne
» vous soit parvenu par le patron Ferrand.

» Le Dey se donne tout le mouvement possible pour
» nous rendre satisfaction au sujet de la Galiotte qui
» s'est bannie à Tétouan. Il attend la réponse de ce qu'il
» a écrit au Caïd dudit lieu, sur la prière qu'il lui a fait
» de se saisir de ce qu'il pourrait des marchandises en-
» levées et de l'argent, et de les lui renvoyer.

» Trois personnes de ladite Galiotte qui sont revenues,
» sont aux fers. Le Dey me promet positivement que je
» serai content, et vous devez compter, Messieurs, que
» je n'oublierai rien de ce qui sera à mon pouvoir et de
» mon devoir.

» Souffrez que je vous recommande toujours les Turcs
» qui sont à Minorque ; le Dey les attend de la sureté du
» Pavillon du Roy ; cela est de conséquence.

» Il y a douze vaisseaux dehors, et les autres sortiront
» incessamment.

» Je suis, etc. »

H.-D. DE GRAMMONT.

(A suivre.)

